

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre et le douze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mme BARRET Marie-Pierre, Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Mr Hervé CARMOUZE, Mr André CAUSSADE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mme Maité DANEHIL, Mme Anne-Marie DUBARRY, Mr Didier MORLAS.

Excusée :

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DUBARRY

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. Délibération et approbation du compte de gestion, du compte administratif 2023 et affectation des résultats de l'Exercice 2023 de la commune

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE BERNAC DESSUS CA 2023	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	10	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 04/04/2024 Séance : 12/04/2024	Nb de membres en exercice	10
Nb de membres présents	10		Nb de membres présents	10
Nb de suffrages exprimés			Nb de suffrages exprimés	
Votes Contre Pour Abstentions			Votes Contre Pour Abstentions	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	72 555.07	72 777.52	0.00	72 777.52	72 555.07
Opérations de l'exercice	143 906.41	280 924.30	96 462.81	117 543.12	240 369.22	398 467.42
TOTAUX	143 906.41	353 479.37	169 240.33	117 543.12	313 146.74	471 022.49
Resultat de clôture	0.00	209 572.96	51 697.21	0.00	0.00	157 875.75
			Restes à réaliser			9 741.62
			Besoin / excédent de financement Total			167 617.37
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			151 109.11

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Pour expédition conforme,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

41 955.59	au compte 1068 (recette d'investissement)
167 617.37	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Délibération sur le compte de gestion et le compte administratif 2023 du lotissement

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	LOTISSEMENT	CA 2023	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice Nb de membres présents Nb de suffrages exprimés	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice Nb de membres présents Nb de suffrages exprimés
Votes Contre Pour Abstentions			Votes Contre Pour Abstentions
	Date de convocation : / / Séance : / /		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2023

dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	296 149.08	0.00	296 149.08
Opérations de l'exercice	205 543.72	205 543.72	446 291.71	117 715.86	651 835.43	323 259.58
TOTAUX	205 543.72	205 543.72	446 291.71	413 864.94	651 835.43	619 408.66
Résultat de clôture	0.00	0.00	32 426.77	0.00	32 426.77	0.00
			Restes à réaliser			
			Besoin / excédent de financement Total		32 426.77	
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,

Ont signé au registre des délibérations :

La délibération est adoptée à par huit voix contre une

4. Approbation du budget primitif 2024 de la commune

BUDGET PRIMITIF 2024			BERNAC DESSUS		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011 Charges à caractère général		62 720,00 €	013 Atténuation de charges		
Eau Assainissement	60611	800	Emplois aidés ASP ou APC ou IJ	6419	
Energie Electricité	60612	8300			
Gaz de ville	60613	1300			
Carburant	60622	1400			
Fournitures d'entretien	60631	1500	70 Produit des services et du domaine		1 100,00 €
Fournitures de petit équipement	60632	2000	Coupe de bois	7022	
Fournitures de voirie	60633	600	Concession cimetièrè	70311	
Vêtements de travail	60636	500	Redevance occupation domaine public	7032	700,00 €
Fournitures administratives	6064	600	Taxe de pâturage Fermages	7036	400,00 €
Autres matières et fournitures	6068				
Contrat prestation de service dont ADS	611	3000	Remboursement de frais par SIVOS	7088	
Locations	613	300			
Entretien de terrains	61521				
Entretien réparation bâtiments publics	615221	15000	73 Impôts et taxes		107 795,00 €
Entretien réparation autres bâtiments	615228		Impôts Locaux TH TF	73111	66 622,00 €

Entretien réparations voirie	615231	10000	Attribution de compensation CATLP	73211	25 673,00 €
Entretien réparations réseaux	615232	1200	FPIC	732221	8 000,00 €
Entretien bois et forêts	61524	1700	Fonds départemental DMTO <5000hab	73223	7 500,00 €
Entretien de matériel roulant	61551	1500			
Maintenance	6156	500			
Assurances multirisques	6161	4100	74 Dotations		42 840,00 €
Divers	618	500	DGF Dotation forfaitaire	74111	20 161,00 €
Honoraires Intermédiaires	622	500	Dotation solidarité rurale fraction 1	741121	16 421,00 €
Publicités Relations publiques	623	3000	Dotation nationale de péréquation	74127	
Frais postaux et télécommunication	626	2000	Dotation aux élus locaux	742	4 815,00 €
Concours divers cotisations	6281	120	Fctva fonctionnement 2022	744	1 061,00 €
frais de gardiennage (églises forêts)	6282	500	Participation Etat élections	7478	
Autres services extérieurs	6288		Etat Compensation TF	74833	382,00 €
Impôts et taxes	635	1 800,00			
012 Charges de personnel		40 350,00	75 Autres produits de gestion courante		50 220,23 €
Cotisations CNFPT CDG	633	350,00 €	Loyers	752	15 400,00 €
			Libéralités reçues	756	10 000,00 €
Personnel titulaire	6411	21000	Excédent du lotissement	75821	22 975,00 €
Personnel non titulaire	6413	9000	Divers	75888	1 845,23 €
Sécurité sociale Prévoyance Urssaf	6450	10000			
Autres charges sociales	6470				
Indemnité inflation	6415				
65 Autres charges de gestion courantes		56 801,00 €			
Elus indemnités maire et adjoints	65311	17 000,00 €			
Elus Cotisations de retraite	65313	750,00 €			
Elus Formation	65313				
Service Départemental d'Incendie	6553	50,00 €			
Contribution organismes regroupement	65568	5 000,00 €			
SIVOS	657358	30 000,00 €			
Subventions aux associations	65748	3 000,00 €			
Autres	65888	1,00 €			
Secours	65138	1 000,00 €			
66 Charges financières		250,00 €			
Intérêts de la dette	66111	250,00 €			
Intérêts autres emprunts	6618				

042 Dotation aux amortissements		1 354,00 €	042 Neutralisation Amortissement		1 354,00 €
	681-042	1 354,00 €		77681-042	1 354,00 €
014 Atténuation de produit		15904			
FNGIR Reversement de fiscalité	739221				
Remboursement aide covid	7498				
Total des dépenses 2024		177 379,00 €	Total des recettes 2024		203 309,23 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel		193 547,60 €	002 Part du résultat de fonctionnement		167 617,37 €
			2022 utilisé en fonctionnement		
	177379€			370 926,60 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001 Déficit d'investissement 2023		51697,21	021 Excédent de fonctionnement prévisionnel		193 547,60 €
040 Neutralisation Amortissement		1 354,00 €	1068 Excédent de fonctionnement 2023 affecté en		41 955,59 €
	198-040	1 354,00 €	investissement		
16 Emprunts		11 193,00 €			
Prêts bancaires	1641	9 693,00 €	10 Dotations fonds divers et réserves		17 970,00 €
Remboursement cautions locataires	165		FCTVA investissement 2023	10222	7 970,00 €
Autres dettes (SDIS)	168758	1 500,00 €	Taxe d'aménagement	10226	10 000,00 €
Opération 11 Travaux salle des fêtes		45 000,00 €			
Restes à réaliser	2131				
Carrelage (sdf + cuisine)	2131	30 000,00 €			
Peinture		15000			
Opération 19 Accès parvis mairie		13 500,00 €	13 Subventions d'investissement		129 280,00 €
Accès mairie	2151	11 600,00 €	Dont restes à réaliser		
éclairage	2188	1 900,00 €	Dont recettes nouvelles		57 451,00 €
Opération 25 Prise d'eau Alaric		42 821,38 €	FAR 2021 RAR		1323 16 000,00 €
Prise d'eau Alaric	2157	6 972,00 €	FAR 2023 RAR		1323 27 000,00 €
			DETR 2022		1322 8 000,00 €
			DETR 2023		16 736,00 €
			FAC 2023		1 693,00 €
Restes à réaliser SDE	204182	35 849,38 €	FAR 2024		1323 25 000,00 €
			Fonds de concours CATLP 2024		13251 9 466,00 €
Opération 26 Bâtiments		49 000,00 €	DETR 2024		13461 22 985,00 €

Chauffage-Eclairage église	2131	20 000,00 €	Subvention BERNAC DEBAT éclose	1328	2 400,00 €
Rénovation école	2131	24 000,00 €			
Système campanaire	2131	5 000,00 €	16 Emprunts et assimilés		
			Emprunts	1641	
Opération 28 Bois et forêts terrain		4 409,00 €			
	2117	4 409,00 €			
Opération 29 Matériel		6 600,00 €	Cautions sur locataires	165	
Equipements- Autolaveuse	2157	2 700,00 €			
Matériel informatique	2183	800,00 €			
Logiciels	2051	200,00 €			
Mobilier de bureau	2184	2 000,00 €			
Jardinières	2188	300,00 €			
Coffret façade	2158	200,00 €			
Marianne	2188	400,00 €			
Opération 30 RESERVE		158 532,60 €	040 Amortissement		1 354,00 €
Réserve	2188		SDE	2804182-040	
			024 Produit de cessions		0
TOTAL	384 107,19 €		TOTAL	384 107,19 €	

			Affecté ainsi		
Résultat SF de clôture à affecter		209 572,96 €		1068	41 955,59 €
Résultat SI à reprendre		-51 697,21 €		002	167 617,37 €
Montant des RAR Dépenses		40 258,38 €			
Montant des RAR Recettes		50 000,00 €			

Budget voté à l'opération en section d'investissement

M57A

Le budget de la commune est adopté à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Comme l'an passé, monsieur le Maire fait remarquer que la commune a les taux d'imposition parmi les plus faibles des villages du territoire. En conséquence, la commune ne peut prétendre à certaines aides de l'état. Les bases ayant augmentés cette année de 3,9 %, il et compte tenu de l'inflation il n'apparaît pas pertinent d'augmenter ces taux pour 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) 31,29 %
- Taxe foncière (non bâti) 35,11 %
- Taxe d'habitation 10,77 %

Le conseil municipal **charge** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6. Approbation du budget primitif 2024 du lotissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	9 600,00 €	70 Vente des lots	65 002,00 €
Dépenses nouvelles 2024	605 9 600,00 €	Vente de lots	7015 65 002,00 €
65 Autres charges courantes	22 985,23 €	75 Produits courants	10,00 €
Arrondis centimes TVA	65888 10,00 €	Arrondis centimes TVA	75888 10,00 €
Excédent à virer au BP	65822 22 975,23 €		
042 Opération d'ordre. Stocks	42 036,77 €	042 Opération d'ordre. Stocks	9 610,00 €
Stock centimes TVA	7133-042 10,00 €	Stock dépenses	7133-042 9 600,00 €
Stock vente	42 026,77 €	Stock centimes TVA	10,00 €
	74 622,00 €		74 622,00 €

2/ inscrire les centimes TVA dépenses 2024

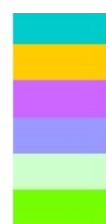
3/ passer en stock les dépenses 2024 (dépenses nouvelles intérêts et centimes TVA)

4/ inscrire les ventes attendues en 2024

5/ inscrire les centimes TVA recettes 2024

6/ passer en stock les recettes 2024 (ventes et centimes TVA – excédent viré au BP)

7/ inscrire l'excédent à virer au BP



SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES

Page 1

LOTISSEMENT

001 Déficit d'investissement	32 426,77 €		
040 Opération d'ordre. Stocks	9 610,00 €	040 Opération d'ordre. Stocks	42 036,77 €
Stock dépenses	3355-040 9 600,00 €	Stock centimes TVA	3355-040 10,00 €
Stock centimes TVA	3355-040 10,00 €	Stock vente	3355-040 42 026,77 €
	42 036,77 €		42 036,77 €
Suivi du solde du compte 3355	SD	Fin 2023	32 426,77 €
	Crédit	En 2024	32 426,77 €
		Fin 2024	0,00 €

Le budget du lotissement est adopté par neuf voix contre une.

7. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions suivantes:

• Comité des fêtes	1350 Euros
• F.C.P.E	150 Euros
• Club des Joyeux Lurons	350 Euros
• CLIC	100 Euros
• Amicale lieutenant de l'ouvrier	100 Euros
• CIDF	300 Euros
• FNACA de BARBAZAN-DEBAT	150 Euros
• Société de chasse « Diane de l'Alaric »	100 Euros
• Ecole des métiers	200 Euros
• Classe de neige 5ème collège Paul Eluard	100 Euros

TOTAL -----
3000 Euros

La proposition de subvention est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération autorisant la vente du lot 2 du quartier de Labarthe :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser la vente du lot 2 du lotissement communal d'une superficie de 1363 m² au prix de 81780 € au profit de Mme et M. Mac Bride ou de toute personne physique ou morale qu'ils se substitueraient et d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte notarié.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve cette délibération par neuf voix contre une.

9. Délibération portant le renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique en GAZ sur le territoire de la commune de BERNAC DESSUS

La commune de BERNAC DESSUS dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 13 avril 1989 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 4 avril 2024 en vue de le renouveler.

Vu le code Général des Collectivités territoriales, l'article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L 1411-1 et L 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise H ».

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopole de la distribution de gaz naturel au profit de gaz de France et transférant ce monopole à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L.111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive, le renouvellement du traité se fera au profit de GRDF sans publicité préalable ni mise en concurrence.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

10. Point sur les travaux :

✚ **Travaux salle des fêtes** : l'entreprise LORENZI a débuté les travaux de peintures intérieures de la salle des fêtes ainsi que les peintures extérieures (ainsi que les chiens assis de la mairie). Le carrelage de l'arrière cuisine a été réalisé par monsieur Butteux, aidé par les employés communaux et Joseph Bouchara pour la réalisation de la chape.

L'entreprise TIAGGO va débiter la pose du carrelage la deuxième quinzaine d'Avril.

✚ **Travaux église** : l'entreprise SARRAT a terminé les travaux de rénovation du chauffage et de l'installation électrique.

✚ **Chemin piétonnier accès parvis mairie**: L'entreprise GEOVIA devrait débiter les travaux la deuxième quinzaine d'avril, et Mathieu DUCLOS procèdera à la mise en place de l'éclairage du chemin en suivant.

✚ **Enfouissement des réseaux** : la partie enfouissement est terminée. Il reste à l'entreprise ETPM a poser un enrobé bi-couche sur la voirie.

✚ **Travaux rénovation de l'école** : ils commenceront dès la fin des cours.

✚ **Prise d'eau Alaric** : le montant des travaux est 5810 € HT, soit 6972 € TTC. Ils seront subventionnés à hauteur de 2324 € (FAR).

Le conseil municipal propose de fixer la participation de la commune à 1050 €, soit 30% du montant total.

Une convention entre les communes de BERNAC DEBAT et BERNAC DESSUS devra être signée.

✚ **Dégâts sur la toiture de l'église** : la tempête de vent du 11 février dernier a endommagé la toiture de l'église. Monsieur Jouanolou, couvreur, est venu sur le site et a constaté que la toiture avait souffert de l'épisode de grêle survenu en juillet dernier. Il a fait un devis de réparation d'un montant de 6288 € TTC qui a été transmis à l'assurance.

✚ **Travaux système campanaire** : monsieur LABAT, responsable de l'entreprise « atelier du temps » est venu au mois de novembre dernier faire sa visite de maintenance annuelle.

Il a mis en évidence les problèmes suivants :

- ✓ Vétusté de l'escalier pour accéder au dernier niveau
- ✓ Vétusté des planchers des 1^{er}s et deuxièmes étages
- ✓ L'absence de sommiers sous le beffroi et une défaillance des appuis du beffroi.

Le montant du devis pour ces travaux est de 14725 €.

Le remplacement de lames de planchers au premier niveau sera réalisé par les employés communaux.

Le restant des travaux sera réalisé en 2025.

11. Point sur le SIVOS :

Le budget du SIVOS a été voté par 14 voix contre 4.

La modification de la participation de la CAF au financement du SIVOS complique la gestion de la structure.

L'application du dispositif « repas à 1 € » en fonction du quotient familial est à l'étude.

12. Questions diverses

- ✓ **Sortie du SPANC de l'Adour** : le Président du SPANC nous informe que le retrait des six communes de la CATLP est acté et il ne reste qu'à attendre la confirmation de la préfecture. Une réunion publique se tiendra dès réception de l'avis officiel afin d'informer la population.
- ✓ Hervé Carmouze signale la présence d'un bloc de béton dans la plantation du bois de Labarthe. Il faudra le retirer

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

La secrétaire :

Le Maire

Joël CAZEDEBAT

